



Question orale de M. COOLS : L'information relative à l'expiration des cartes riverains.

M. Cools rappelle que les cartes riverains ont tout naturellement une date d'expiration avant laquelle leur renouvellement est censé être opéré.

Le temps passant vite, certains citoyens ne sont pas attentifs à cette date limite. Dans le cadre de réponses à des questions antérieures posées au Conseil communal sur ce sujet, le Collège avait indiqué qu'un mail était envoyé aux bénéficiaires de ces cartes avant leur expiration pour les inviter à leur renouvellement, et ce afin de leur éviter une avalanche de redevances alors qu'ils pensaient toujours être titulaires d'une carte riverain en vigueur.

Cette pratique de l'avertissement de la prochaine expiration de la validité d'une carte riverain est-elle toujours effective lorsque le Collège dispose du mail des intéressés ?

Mme la Première Echevine répond que c'est bien le cas. Dès le moment où l'administration connaît l'adresse mail des intéressés, un rappel est bien envoyé et les services tiennent à disposition la preuve de l'envoi pour tout riverain qui s'en inquiéterait.

Mais l'administration n'est évidemment pas à l'abri d'un changement d'adresse mail dont elle n'aurait pas été informée, voire d'un envoi du message dans les courriers indésirables des destinataires.

Il est en effet arrivé que les mails d'information aboutissent dans les courriers indésirables des destinataires parce qu'on avait affaire à une adresse générique qui n'était pas une adresse de la commune. Mais le basculement prochain sur une nouvelle plateforme va permettre d'éviter ces écueils grâce à l'utilisation d'adresses communales « uccle.brussels ».

Mme la Première Echevine signale qu'en moyenne 120 notifications sont adressées par jour quoique, selon le règlement, la commune ne soit pas censée être soumise à cette obligation.

Les services travaillent à l'élaboration d'une plateforme client qui devrait permettre aux citoyens de vérifier à n'importe quel moment la validité de leur carte riverain et de la renouveler directement via ce dispositif.

M. Cools est tout à fait partisan d'une telle plateforme, à condition que le dispositif classique soit maintenu, étant donné que certains citoyens ne sont pas familiers avec les technologies informatiques.